



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 53
 Nb de membres votants : 60
 (dont 7 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2023.09.25/107
CLASSIFICATION	3.2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 25 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, 25 septembre, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Marcel Contoux à SAINT LEGER SUR VOUZANCE, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 19 septembre 2023, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Patrick AUBEL, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Eliane DERIOT, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Léopold GODART, Jean-Louis GUINATIER, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAU, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Jean -Louis PERICHON, Yves PLOUHINEC, Chantal PROBOEUF, Annie-France POUGET, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Monique SEROUX, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Alain VERNISSE,

Les conseillers suppléants : Eveline BONAMY représentant Roseline GOURDON, Isabelle REFAY représentant Jean-François TOCANT,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELOT à Annie DEBORBE, Marie-Agnès BONIN à Alain LOGNON, Michel BRUNNER à Guy FRAISE, Geneviève DESVIGNE à Françoise LACAU, Odile FRANCHISSEUR à Roger LITAUDON, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE, André PLESSAT à Franck FORTIN,

Absents : Christian BONNET, Arnaud DELIGEARD, Jean-Michel GILLARDIN, Catherine JONET,

Secrétaire de séance : Louis MERET

N° 107 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Développement économique – Zone d'activité les Fontaines Dompierre/B.
 - Cession parcelle de terrain – PSA Automobiles SA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2211-1 et suivants,

Vu la délibération n°2018.06.25/65 du 25 juin 2018 par laquelle le conseil communautaire a défini l'intérêt communautaire des zones d'activité économique,

Vu la délibération n°2019.08.07/80 du 8 juillet 2019 par laquelle le conseil communautaire a approuvé l'élaboration d'un schéma d'aménagement global des zones d'activités du territoire,

Vu la délibération n°2021.01.25/01 du 25 janvier 2021 par laquelle le conseil communautaire a approuvé les conditions patrimoniales et financières pour acter le transfert des zones d'activité économique (Z.A.E) non aménagées concernées par le transfert obligatoire à l'EPIC, et notamment celui de la zone des Fontaines située sur la commune de Dompierre-sur-Besbre,

Vu l'arrêté préfectoral n°127/2021 adoptant les conditions patrimoniales et financières du transfert des zones d'activité non aménagées des Fontaines à Dompierre-sur-Besbre et de la Loubière à Saint Pourçain-sur-Besbre à la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,

Vu la demande du Groupe PSA Automobiles et notamment le site de sept Fossés situé à Dompierre-sur-Besbre (03290) représentée par Monsieur PUZENAT en qualité de Directeur, par laquelle il sollicite l'acquisition du terrain sur la Zone d'activité non aménagée des Fontaines à Dompierre-sur-Besbre,

DELIBERATION N°	2023.09.25/107
CLASSIFICATION	3.2

Il est exposé

Le Groupe PSA, site de sept Fons, du groupe STELLANTIS, installé à Sept Fons à Dompierre sur Besbre souhaite installer des panneaux photovoltaïques pour produire de l'électricité et ainsi réduire le coût des énergies pour être plus compétitif. Le site souhaite produire 45% de sa consommation électrique. Dans ce but, le Groupe PSA sept Fons, souhaite acquérir les terrains de la Zone des Fontaines, d'une superficie de 115 435 m² pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

Il est rappelé que suite à la présentation du projet, lors du conseil communautaire du 30 janvier 2023, les élus communautaires, à l'unanimité, ont soutenu le projet.

Terrain – cession :

Parcelle cadastrée :ZI 02 - Zone des Fontaines– Dompierre sur Besbre

Superficie de terrain : 115 435 m²

Prix estimatif parcelle à raison de 2,91 € HT/m² : 335 915,85 € HT (403 099 € TTC)

Entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver la cession du terrain d'une superficie 115 435 m² décrit ci-dessus et situé sur la Zone des Fontaines avec le groupe PSA AUTOMOBILES SA, avec faculté de substitution au profit de toute société pouvant être créée, pour l'installation de panneaux photovoltaïques dans le but de réduire les coûts de l'énergie,**
- **de fixer à 2,91 € HT le m² pour la cession du terrain décrit ci-dessus,**
- **d'approuver le montant estimatif et pouvant faire l'objet d'un ajustement suite, à la réalisation du bornage définitif, arrêté à 335 915,85 € HT (trois cent trente-cinq mille neuf cent quinze euros et quatre-vingt-cinq centimes HT) (soit 403 099,00 € TTC) pour la cession dudit terrain objet de la cession,**
- **de préciser que les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur,**
- **de charger l'Office Notarial de Maître Hemery à Dompierre sur Besbre de cette affaire,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte notarié portant cession et tout document se rapportant à l'affaire et à encaisser les produits desdites cessions.**

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée par voie électronique le
Déposée par voie électronique en Préfecture le

P.E.C
Le Président,

